

Assemblée Générale du 19/02/2023

L'assemblée délibère à titre ordinaire Marc Debureaux (président) préside l'assemblée. Antoine Rozo (secrétaire) est secrétaire de séance.

La réunion démarre à 9h18.

Feuille de présence :

- Membres présents votants (14) :
 - Lucie Anglade
 - Guillaume Ayoub
 - Pierre Bousquoïé
 - Pierre Charmet
 - Marc Debureaux
 - François Guérin
 - Florian Guillet
 - Nicolas Ledez
 - Laurine Leuillette
 - Gaël Lickindorf
 - Julien Palard
 - Vincent Poulailleau
 - Claire Révillet
 - Arthur Vuillard
- Pouvoirs (2) :
 - Mauranne Lagneau donne pouvoir à pierre Charlet
 - Mouna Sebti donne pouvoir à Arthur Vuillard
- Membres présents non votants (13) :
 - Antoine Rozo
 - Yoan Mollard
 - Jean Lapostolle
 - Jérôme Tanghe
 - Marc Bennica
 - Amaury Carrade
 - Thomas Bouchet
 - Fred Zeemed
 - Thierry Chantier (arrivé à 9h30)
 - Xavier Ordoquy (arrivé à 9h30)

- Marie-Claire Ordoquy (arrivée à 9h30)
- Élise Ordoquy (arrivée à 9h30)
- Emmanuel Leblond (arrivé à 9h30)

Les membres non votants sont les membres ayant cotisé moins de deux semaines avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Il y a un total de 16 votant·e·s.

Ordre du jour :

- Rappel de l'ordre du jour par le président
- Bilan moral de l'année 2022 par le président
- Rapport financier par le trésorier
- Validation des statuts de l'association
- Vote du renouvellement du CD
- Élection du ou de la président·e

Rapport moral de l'année par le président :

Le président est content de reprendre la PyConFR, un événement toujours bancal mais qui fonctionne : les gens sont contents. Le constat est globalement positif. L'organisation est toujours très compliquée, par manque de monde plutôt que de moyens. Mais on arrive chaque fois à retomber sur nos pattes, et c'est ce qui compte.

Le covid a mis à l'arrêt pas mal d'activités qu'on voulait mettre en place, notamment les meetups. La PyConFR devait avoir lieu à Strasbourg initialement en 2020 puis en 2022, mais le covid a compliqué les choses (contrôle des pass sanitaires, travaux à l'université de Strasbourg) et c'est pourquoi nous sommes à nouveau à l'université de Bordeaux (que l'on remercie). La reprise est fluide car on a maintenu une certaine rigueur (réunion mensuelle du CD avec le noyau dur) qui a permis d'organiser les choses. Beaucoup d'événements pourront se relancer dès la fin de cette pycon.

Pleins de petits projets commencent à graviter autour de l'association :

- On a fait un pas en direction de l'EuroPython Society, on est pas encore certains des détails mais l'EPS cherche à pérenniser son activité en Europe avec les contraintes qu'elle a (organiser une pycon dans une ville différente d'Europe chaque année). Ils veulent

un référent dans chaque pays d'Europe pour les aiguiller sur les aspects locaux et les guider. Le rapprochement se fait car nos travaux sont similaires. Un travail sur la communication sera à mener par le prochain CD. On veut maintenir une relation neutre (ne pas se faire absorber), faire de l'échange d'informations, grandir ensemble, collaborer et s'inviter les uns les autres.

- D'autres associations (La Quadrature du Net, Zeste de Savoir) ont des convergences avec nous / partagent les mêmes valeurs, avec qui on pourrait travailler sur certains projets. À voir quelle forme cela pourrait prendre mais on n'a pas de doute sur le fait que ça se passerait bien (membres que l'on connaît déjà, discussions déjà entamées).

Malgré la morosité de la pandémie, la lassitude du présentiel et la flemme générale à l'idée d'organiser des choses, il reste des gens motivés pour organiser des événements. On peut bien sûr toujours en faire toujours plus.

De nouveaux membres (non votants) rejoignent l'assemblée générale après l'exposé du bilan (à 9h30).

Vote du bilan moral 2022 :

- pour : 14
- contre : 0
- abstention : 2

Le bilan moral du président est approuvé.

Rapport financier par le trésorier :

Voir bilans :

- [bilan_financier_2022.rst](#)
- [bilan_financier_2023.rst](#)

Le trésorier prend la parole pour présenter son bilan financier.

L'année s'est bien passée même si on a eu très peur. La compta est publique, publiée sur <<https://git.afpy.org/AFPy/gestion>> (neuf de cette année, merci Julien). Mis à jour très récemment, à jour de la compta jusqu'à la PyConFR actuelle (sauf dernières dépenses manuelles).

On disposait de 7418,56€ fin 2021.

Pas grand chose en 2022 jusqu'à ce qu'on se réveille pour la PyConFR, menant à beaucoup de recettes en novembre/décembre. On disposait de 15978,49€ fin 2022

On n'a désormais plus d'hébergeur à payer puisque Gandi nous héberge gracieusement. On voit en 2021/2022 les coûts d'une année à vide

Le principal poste de dépenses est la domiciliation (boite postale à Lyon), suivent l'assurance, la banque, la cotisation à l'APRIL et les autres.

Nous disposons actuellement de 22605,02€ en 2023, mais on a encore beaucoup de devis à payer.

Le solde sera positif après la Pycon (entre 3000 et 5000€ de bénéfices à la fin), on était quasi à l'équilibre jusqu'à la semaine dernière (et on avait peur des dépenses imprévues), mais des sponsors de dernière minute ont permis un gain de 3000€ la semaine dernière.

Le bilan donne lieu à quelques questions de la part de l'assemblée.

Fred demande ce que représente le coût de la PyConFR 2023 par rapport aux éditions précédentes. Le trésorier répond que le coût est dans les mêmes eaux que les précédentes, en 2019 le coût était de 2000€ de plus (en raison de la captation et de la transcription).

Marc demande si on a observé une augmentation des coûts liée à l'inflation. Le trésorier indique oui sur la nourriture (augmentation supérieure à l'inflation), sur les t-shirts et autres goodies (augmentation équivalente à l'inflation) mais pas sur la location des bâtiments.

Une personne demande si l'on a bénéficié d'une réduction pour l'organisation de la soirée de la veille sans serveurs. Yoan répond que oui, et que la salle nous a été mise à disposition gracieusement.

Vote du bilan financier 2022 :

- pour : 14
- contre : 0
- abstention : 2

Le bilan financier du trésorier est approuvé.

Validation des status de l'association :

Marc doit quitter temporairement la séance pour gérer un incident. Il sera comptabilisé dans les absentions pour les prochains votes.

Le secrétaire prend la parole pour exposer la situation.

Le procès verbal de l'AGO 2022 a initialement été retoqué car la préfecture de Lyon n'était pas informée de nos nouveaux statuts (votés en 2018).

Les statuts de 2018 ont ensuite été refusés par la préfecture car il ne précisait pas de commune pour le siège social, n'expliquaient pas la composition du bureau ni la durée des mandats de ses membres.

L'assemblée discute de la durée de mandat à inscrire (3, 4 ou 5 ans) pour les membres du CD, sachant qu'il est de facto de 3 ans par le renouvellement du tiers sortant. La durée de mandat d'un poste au sein du bureau est de 1 an (renouvellement ou prolongement à chaque assemblée générale).

Les modifications suivantes sont proposées pour corriger les statuts :

- Ajout de la commune de domiciliation (Lyon) dans l'article 1.
 - Article 1 : la phrase « Le siège social est fixé par le Règlement Intérieur. » est remplacée par « L'association est domiciliée à Lyon et son siège social est fixé par le Règlement Intérieur. ».
- Indiquer 6 membres minimum au CD dans l'article 10.
 - Article 10 : la phrase « L'Association est administrée par un Comité Directeur de 9 (neuf) membres » est remplacée par « L'Association est administrée par un Comité Directeur de 6 (six) à 9 (neuf) membres ».
- Préciser la durée de mandat de 3 ans des membres du CD à l'article 11.
 - Article 11 : la phrase « Ils sont rééligibles. » est remplacée par « Ils sont élus pour un mandat de 3 ans et sont rééligibles. ».
- Préciser la durée de mandat de 1 an des membres du bureau aux articles 15 et 16.
 - Article 15 : la phrase « Il est élu par l'Assemblée Générale au scrutin public » est remplacée par « Il est élu pour un an par l'Assemblée Générale au scrutin public ».
 - Article 16 : la phrase « Le mandat du Bureau prend fin avec celui de Président. » est remplacée par « Le

mandat du Bureau prend fin avec celui de Président (mandat d'un an). ».

Vote sur les modifications des statuts :

- pour : 13
- contre : 0
- abstention : 3

Les modifications sur les statuts sont validées.

Vote du renouvellement du CD :

Tiers sortant :

- Jules Lasnes
- Lucie Anglade
- Marc Debureaux

Marc a fait part de son intention de rester au CD.

candidat·e·s :

- Nicolas Ledez
- Lucie Anglade
- Marc Debureaux

Vote pour l'élection de Nicolas Ledez au CD :

- pour : 13
- contre : 0
- abstention : 3

Marc rejoint la séance.

Vote pour l'élection de Lucie Anglade au CD :

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

Vote pour l'élection de Marc Debureaux au CD :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 1

Nicolas Ledez, Lucie Anglade et Marc Debureaux sont élu·e·s au Comité Directeur.

Nouvelle composition du CD :

- Bruno Bonfils (élu en 2020)
- Antoine Rozo (élu en 2020)
- Thomas Bouchet (élu en 2020)
- Pierre Bousquié (élu en 2020)
- Laurine Leulliette (élue en 2022)
- Jean Lapostolle (élu en 2022)
- Nicolas Ledez (élu en 2023)
- Lucie Anglade (élue en 2023)
- Marc Debureaux (élu en 2023)

Élection du président :

Le CD se réunit et propose Lucie Anglade au poste de présidente de l'AFPy.

Vote :

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

Lucie Anglade est élue présidente à l'unanimité.

La séance se termine à 10h06.

Composition du CD :

Le Comdité Directeur se réunit à 10h15 pour procéder au vote de la composition du bureau. Tous les membres du CD sont présents à l'exception de Bruno Bonfils.

Jean Lapostolle est seul à se présenter au poste de vice-président.

Approbation du vice-président par le CD: 8 votes pour, 0 contre, 1 abstention.

Antoine Rozo est seul à se présenter au poste de secrétaire. Approbation du secrétaire par le CD: 8 votes pour, 0 contre, 1 abstention.

Nicolas Ledez est seul à se présenter au poste de vice-secrétaire.

Approbation du vice-secrétaire par le CD: 8 votes pour, 0 contre, 1 abstention.

Pierre Bousquié est seul à se présenter au poste de trésorier. Approbation du trésorier par le CD: 8 votes pour, 0 contre, 1 abstention.

LA

AR

Thomas Bouchet est seul à se présenter au poste de vice-trésorier.
Approbation du vice-trésorier par le CD: 8 votes pour, 0 contre, 1 abstention.

Composition du bureau :

- Présidente : Lucie Anglade
- Vice-président : Jean Lapostolle
- Trésorier : Pierre Bousquié
- Vice-trésorier : Thomas Bouchet
- Secrétaire : Antoine Rozo
- Vice-secrétaire : Nicolas Ledez

Les autres membres du CD (Laurine Leulliette, Marc Debureaux et Bruno Bonfils) sont administrateurs et administratrices.

La comité directeur se réunira le 15 mars pour sa prochaine réunion mensuelle.

La séance se termine à 10h19.

Antoine Rozo
Secrétaire de l'AFPy
Le 29/06/2023



Lucie Anglade
Présidente de l'AFPy
Le 30/06/2023

